



Beauvais, mardi 18 mai 2010
COMMUNIQUE DE PRESSE

Mieux comprendre la « clause d'insertion sociale »

Le GRIEP (Groupement régional de l'insertion par l'économie en Picardie) organise ce mardi 18 mai une **rencontre départementale pour présenter des pratiques locales en matière de clauses d'insertion dans les marchés publics.**

Le Conseil général de l'Oise y présentera ses premiers résultats.

Mardi 18 mai 2010 à partir de 8h45 - Elispace – Beauvais

> La clause d'insertion, qu'est ce que c'est ?

- Un principe simple :

Il est demandé aux entreprises soumissionnaires de prendre l'engagement de réserver une part des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion.

- Dans le cadre de son engagement, plusieurs modalités peuvent être proposées à l'entreprise :

- le recours à la (sous-traitance) ou la co-traitance avec une entreprise d'insertion
- la mise à disposition de salariés avec le concours d'une entreprise de travail temporaire d'insertion ou d'une association intermédiaire ou d'un groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification
- l'embauche directe

> Clause sociale d'insertion : premiers résultats concluants pour le Conseil général de l'Oise

- 2008 : 3 marchés comportaient une clause sociale, représentant 5.047 heures d'insertion prévues > Au final, 11.921 heures d'insertion ont été réalisées soit 7,5 équivalents temps pleins

- 2009 : 8 marchés comportaient une clause sociale, représentant 8.000 heures d'insertion prévues > Au final, 16.420 heures réalisées soit 10 ETPS

- 2010 : 13 marchés comportant une clause sociale sont envisagés, représentant 11.000 heures d'insertion prévisibles.

Deux exemples :

> **Pour la construction de la salle des sports du collège Fauqueux de Beauvais**, le marché de travaux intégrait une clause d'insertion sociale à hauteur de 577 heures. Au final, sur les différents corps de métier (gros œuvre, charpente, chauffage, plomberie,...), ce sont 956 heures d'insertion qui ont été réalisées.

> **Pour la construction de la demi-pension du collège La Rochefoucauld de Liancourt**, le marché de travaux intégrait une clause d'insertion sociale à hauteur de 1 200 heures.